

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, dans les locaux du SICTOM de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOMCILOVIC.

La date de convocation était le 24 février 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM ESMOINGT Guy, TARRET Gilles, et LEONARD Jacques-olivier de la *Communauté de Communes Berry Grand Sud* ;

Mme HENNEQUIN Marie

MM COFFIN Denis, GHESQUIERE Alexis, DESMARETZ Jérôme, THOMAS Lionel, PASCUAL Daniel, BLINET Roger, TRAYSSAC Alain et RAFFINAT Pascal de la *Communauté de Communes du pays d'HURIEL* ;

Mmes BOUDRON Gaëlle, JEAN Caroline et BRUNOL Edith

M. MORA Jean de la *Communauté de Communes Val de Cher*.

M. GAUDEL François, et de la *Communauté de Communes Pays de Tronçais*

Mmes BESSEGE Christine, LESPIAUCQ Mauricette, LESAGE Viviane, JOUANNIN Nadège, NOEL Suzanne, et HALM Christiane

M. MOMCILOVIC Jean-Pierre, COITE Yannick, DALBY Christian, GLOMOT Philippe, DENIZOT Philippe, LEFEBRE Joel, DE SOUSA Nelson, SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, CONTAMINE Bernard, LAMOINE Jean-Paul, LIMOGES Pierre, MOUTOT Michel, PENTHIER Thierry, VERGE Alain, THAVENOT Fabien, et AZEVEDO Fernando de *Montluçon Communauté*.

Mme BOULON Elise,

M. ALAVARO Arthur, SOUPIZET Jean-Pierre, FERRIERE Gérard, LABREURE Bruno, FABRE Guy, MALLET Gilles, DERECH Ghislain, DOUCET Christian, PORTET Patrick, POGET Patrice, HOEZ David, THEVENIAUD Patrick BOULICAUD Alain, BEAULATON Daniel, et CHEVALIER Roger, de *Commentry Montmarault et NERIS Communauté*.

M. Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mmes ou MM GiLANT Martine, CASSONET David, ROSSI Jacques, MARQUIS Michel LAROCHE Pierre, HURTAUD Jean-Pierre, BOUTET Samantha , OSTERTAG Stéphane, DEMARTY Séverine ,DUMONTET Bertrand, MANTZ Didier BONNEFOY Magalie, GOUBERT Bruno, CLEMENT Patrick, TRIKI Samir, FREVILLE Yves, , JOB Adrien, BOUXIN Emilie PHILIPPON Didier KUPERMAN Michel, CHANIER Alain, LINDRON Didier, CARRE Marie, LARDY Isabelle, RIMBAULT Cyrille, COUTIER Jérôme, , MARESQ Fabrice, SPACCAFERI Fernand, LACAUX Fabrice, CRESPLY René, FROELHY Joëlle, DELAUME Colette, BILLAUT Charlotte, BERTALEB Anna, CARREZ Thierry, MOROER Jean-Marie, BERCON Guy, NUYTENS Aine, VUILLAUME Christine, DELANNOY Pierre-Marie PETIT Angélique, GARSON Bernard, LACHASSAGNE, DOUAR Leila, MOTHET Pierre ,PIRES Isabelle, Geneviève DELHOUME Jean-Philippe, KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noëlle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN Yves, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, LAPP Gilbert, SIODLAK Daniel, CHAUSSENOT Paula, FONTENIL Robert, PLESSA Isabelle, CASAX Arthur, BEAUFILS Wilfrid, BESSON Valérie, COULANJON Jérôme, AUSSEIGNE Ludovic, DUMONT Serge, EPALLE Jean-Claude, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, GOMES Isabelle, BELLEC Michel, GOUZIE Sylvie DUNEAUD Jean-Luc, TALHARDAT Valérie, HURTAUD Jean-Pierre, BERTON Alric, RAYNAUD Leticia, PASQUIER Annie, GERINIER Joëlle, JARRAUD Magalie, PERNELLE Jérôme, LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, ROY Christine, DELUDET Pierre, , BROCHET François, NOUHANT François, GUERIN Jean-Pierre, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLAIRE Audrey, LEFEBVRE Romain, AYDIN Sévil, BOURIQUAT Bruno, NOUAILLES Didier, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, BONNEFOY Magalie, TRIKI Samir, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MONTATSTIER Maryse, CHAMPOMIER Catherine, RIMBAULT Cyrille, GILBERT Olivier, MONCELON Jean-Pierre, LECRAS Thomas, PATUREAU Alain, POMMEROL Sébastien, TRUCHE Bernard, SCHINDLER Johann, RICHARDOT Michel, JARDONNET Stéphane, BOURDIER Sylvain, BOULET Annick, ROULLIER Claude, LEFEBVRE Jocelyne, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain et SOUDER Philippe.

Le président explique que les chiffres donnés aujourd'hui, ceux de 2021, sont à titre d'information puisqu'ils n'ont pas encore été certifiés par la trésorerie. Le compte administratif et le compte de gestion seront donc votés en même temps que le budget le 31 mars prochain.

1-L'approbation du compte rendu.

Intervention de M. DENIZOT qui demande que les noms des votants soient tous marqués.

M. le président répond qu'il n'est pas possible de le faire, cela prendrait trop de temps, puisque nous faisons un vote à main levée.

M. BOROWIAK demande à toutes les personnes prenant la parole de donner leur nom, afin qu'elles soient notifiées dans le compte rendu.

A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

2- Rapport d'orientation budgétaire :

Le Président souhaite donner **quelques chiffres sur les années écoulées** qui expliquent la situation actuelle.

En 2014, le traitement des déchets coûtait 64.62 € la tonne, en 2021 il s'élève à 70.54 €, soit une augmentation de 9.2%. Cela correspond à 30 % de plus que l'inflation. Celle-ci était de 7%.

Concernant la TGAP et la TVA, en 2014, elles revenaient à 18.56 € la tonne, en 2021 c'était 41.05 € soit une hausse de 115.8 %.

En 2014, le carburant coûtait 1.11 € le litre, en 2021 le prix était en moyenne de 1.41 €, soit un accroissement de 27%. Cette hausse a été contrebalancé par la diminution du nombre de kilomètres effectuée en réorganisant nos tournées et en utilisant des bennes bi-compartmentées. En effet, en 2017, on effectuait 1 million 33 000 kms, en 2020 nous en effectuons 894 000. Ceci représentait 594 litres pour 99 000 habitants et 67 communes. Nous sommes passés à 524 litres en 2021 pour 106 000 habitants et 85 communes, soit finalement une baisse de 19 %.

En additionnant ces 3 composants : le traitement, les taxes et le carburant, nous avons, pour le même service dépensé 4 millions 300 000 € en 2014 et 5 millions 200 000 € en 2021, soit une élévation de 21%.

Cependant, entre 2014 et 2020, le montant de la TEOM est resté le même durant cette période alors que les charges se sont renforcées.

Cette stase correspond à une diminution du taux de 7%.

Deux paramètres expliquent ce bon résultat. D'une part, le respect de notre ligne de conduite par le directeur et son équipe ainsi que la pertinence de nos investissements. Les dépenses de fonctionnement étaient un peu moins de 12 millions en 2014 et en 2021 plus de 14 millions, soit un accroissement de 22%. Ce pourcentage est quasi identique aux trois états cités précédemment.

D'autre part, ce résultat est dû également au civisme de nos concitoyens. En 2014 les déchets et encombrants représentaient 314 kg par an et par habitant, en 2021 c'était 261 kg soit une baisse de 16.6%. Sans cette diminution, le traitement des déchets nous aurait coûté 610 000 € de plus, ce qui équivaut à 6 points de TEOM.

Concernant les recettes, la vente des produits recyclables ainsi que la subvention de CITEO ont augmenté par rapport à 2014 passant d'un peu moins de 2 millions 400 000 € cette année-là, à 3 millions 600 000 € en 2021.

Il faut savoir que CITEO nous rémunère sur la qualité du tri. En 2014, cela représentait 6.14 € par habitant, en 2021 cela équivalait à 11 € par habitant alors que l'on produit 15% de déchets en moins que la moyenne Nationale.

En revanche, nous étions à 24% au-dessus de la moyenne nationale pour le tri du verre, ce qui justifie amplement la mise en place du système CLIIINK. Les premiers résultats sont encourageants : 44 tonnes de plus sur un trimestre.

A terme, il faut donc :

- diminuer nos déchets enfouis car ils vont nous coûter de plus en plus cher
- continuer à faire le tri.

Le président expose maintenant **les résultats prévisionnels de 2021.**

Ceux-ci serviront de base à l'orientation budgétaire de 2022.

Nous avons prévu de dépenser en fonctionnement 14 millions 800 000 €, ce fut 14 millions 734 000 €, soit un écart de 68 000 €. Ceci bien que nous n'ayons pas atteint notre baisse du tonnage enfoui. Des économies ont également été réalisées partout où cela pouvait se faire.

Concernant les recettes, nous pensions réaliser 14 millions 900 000 €, or, nous avons réalisé 16 millions d'euros. Cela s'explique par la redevance spéciale des entreprises, 147 000 € de plus que prévu, ainsi que la vente des produits triés qui nous ont rapportés 201 000 € ainsi que la redevance CITEO pour 578 000€.

Nous avons donc 1 million 250 000 € de résultat d'exploitation positif. Celui-ci sera reporté sur le budget de 2022.

Nous suivons la loi et pour cela, il a été inscrit en recettes ce que nous sommes certain de percevoir et en dépenses tout ce que nous sommes susceptibles de dépenser.

Nous n'avons pas atteint le résultat prévu de la baisse de tonnage en 2021. Nous avons anticipé une baisse de 5% de ce tonnage soit 25 800 tonnes, c'est en fait 28 200 tonnes au total.

Rappelons qu'en 2021, il y a eu une baisse de 1.2 % des OM et une amplification de 4.30 % des encombrants.

Il serait plus juste de comparer ces résultats à 2019, qui était une année normale. En effet, en 2020, les déchetteries ont été fermées ainsi que beaucoup d'entreprises et restaurants, gros producteurs de déchets.

En 2019, OM et encombrants étaient respectivement de 23 439 et 4181 tonnes, En 2021, le tonnage était de 22 500 et 5 582, soit une diminution de 3.7% des OM et une hausse de 25 % des encombrants.

Rappelons qu'entre 2014 et 2020, nous avons une baisse de 16.6 % des OM + encombrants.

Pour 2022, les certitudes sont les suivantes :

La carburant, à consommation égale, représentera un surcrot de 250 000 €. Si le litre atteint le prix de 2€, il faudra rajouter 200 000 € de plus.

La hausse de la TGAP qui passe de 33 à 44 € la tonne représente à elle seule 310 000 € de plus, à tonnage égal. En 2025, elle sera à 72€.

Les charges de personnel vont être majorées puisque nous allons titulariser une dizaine de contractuels.

Nous avons une hausse de 70 000 € du coût de l'assurance déterminé par le taux important d'absentéisme ainsi que 55 000 € de prestations de mutuelles, sans oublier le changement de la grille indiciaire avec la hausse du SMIC pour environ 32 000 €.

Au total, ce sont 300 000 € de plus, soit 5 % du budget.

Il faut également compter le surcroît du coût de maintenance de nos véhicules. En effet, la réception de nos nouveaux camions étant retardée, nous allons devoir réparer les camions vieillissants.

Les prévisions que nous maîtrisons à peu près :

Concernant les frais généraux, on estime une baisse du tonnage des OM de 2.5% et une extension des encombrants de 10%.

Touchant les autres dépenses, elles seront les mêmes que celles de 2021.

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient avoisiner les 16 millions d'euros, soit une hausse de 1 million 300 000 € par rapport à 2021.

On prévoit des recettes rognées d'environ 600 000 €.

En ce qui concerne la TEOM, son taux sera augmenté de 1%.

Les recettes permettraient de limiter le déficit à 930 000 € en 2022. Et nous aurons un résultat global de + de 300 000 € avec le report de l'année 2021.

Concernant les investissements envisagés :

Nous allons procéder en deux étapes : définir ceux qui commencent dans l'année sous forme d'autorisation de programme et définir sous forme de crédit de paiement, ceux qui seront réalisés dans l'année. Celui-ci sera le programme réel d'investissements de l'année.

Cette méthode permet de cerner au plus juste le besoin en emprunt ou en autofinancement.

En 2022, nous prévoyons : 4 millions 300 000 € d'autorisations de programme, 2 millions 200 000 € pour Givrette, 475 000 € pour la plateforme de compostage et sa protection incendie, 100 000 € pour agrandir les ateliers car certains camions sont trop importants et ne rentrent pas à l'intérieur du bâtiment, 40 000 € pour l'informatique et 1 million 600 000 € pour l'achat de véhicules.

Compte tenu de nouvelles aides gouvernementales, l'un des deux véhicules de collecte qui doit être acheté, pourrait être électrique. En effet, nous avons fait une simulation sur 7 ans et cela représenterait un gain de 30 000 € par rapport à un camion thermique en effectuant une seule tournée par jour. Il sera peut-être possible d'en effectuer deux par jour, le gain serait alors plus important.

Le SICTOM prévoit également 90 000 € en faveur des déchetteries et du système anti-fraude pour les professionnels ainsi que 315 000 € prévu pour l'achat de conteneurs, de colonnes aériennes ou enterrées et l'achat de composteurs.

Compte tenu du délai de construction du nouveau bâtiment, les crédits de paiement seraient d'environ 3 millions 800 000 €. Ces investissements seront financés en autofinancement à hauteur de 400 000 €, et par un recours à l'emprunt de 3 millions 300 000 € y compris les 1 million 500 000 € pas encore utilisé mais déjà contracté pour le bâtiment.

Certains de ces emprunts ne seront effectifs qu'en 2023 au vu des délais de livraison de certains camions.

En conclusion, M. le Président explique qu'il ne faut pas retenir que l'augmentation de la TEOM. Concrètement elle représente en moyenne (total, base plus taux) une augmentation de 4.60 € par habitant et par an.

Le montant moyen de la TEOM en 2022 serait de 112 € par habitant. Il rappelle que cette somme sert à entretenir les 40 camions, à en acheter d'autres, à payer les 115 agents du SICTOM qui viennent collecter les OM à la porte des

habitants, à faire fonctionner les 8 déchetteries et à transporter ces déchets dans les usines d'incinération. C'est donc une facture qui rend de multiples services, peut-on en dire autant pour d'autres ?

C'est sans compter également sur le gain environnemental. Car, si chacun se montrait respectueux en faisant le tri correctement, nous devrions avoir beaucoup moins de déchets et ne plus voir ceux qui traînent dans la nature.

Nous avons commencé cette année à mesurer individuellement la collecte pour aller vers une tarification incitative. En effet, il serait judicieux de faire subir les augmentations futures à ceux qui n'ont pas le geste citoyen.

Intervention de M. DENIZOT qui demande des explications sur plusieurs points, notamment sur l'augmentation de la consommation de l'eau, ainsi que le montant des vêtements de travail et le montant de l'augmentation du carburant.

M. le Président indique qu'en 2021, les vestiaires ont été doublés.

M. BOROWIAK indique également que « les jus de décharge » sont envoyés en traitement à la ville de Montluçon.

Concernant le carburant, M. Le Président indique qu'il a fait une moyenne sur l'année.

M. BOROWIAK intervient en expliquant que les agents ont plusieurs vêtements de travail : 15 tee-shirts, 2 vestes, 5 pantalons, 2 pulls. Le nettoyage est pris en charge par le SICTOM et s'inscrit dans le chiffre donné. Nous avons un marché global : achat et entretien.

M. DENIZOT demande à quoi correspond les 10 000 € pour les associations ?

M. BOROWIAK répond qu'il s'agit du COS et des radios (1500 € pour les radios RMB et RJFM)

M. DENIZOT demande à quoi correspond la dotation aux amortissements que l'on pourrait faire sur 30 ans, notamment concernant le matériel ?

Le Président répond que la durée d'amortissement correspond à la durée constatée d'utilisation du matériel. On ne peut pas amortir du matériel qui est déjà périmé.

M. DENIZOT reprend en parlant du bâti.

M. GLOMOT intervient et explique que la dotation aux amortissements de 2021 ne concerne pas le nouveau bâtiment puisque l'on ne peut pas amortir un bien qui physiquement n'existe pas.

Celle-ci concerne les investissements utilisés en 2020 ou 2021.

Un élu mentionne que les dépenses d'assurance ont été bien réduites.

M. le Président répond que nous avons eu l'opportunité de changer d'assureur et que celui-ci proposait des couts beaucoup moindres pour les mêmes garanties.

M. LEFEBRE rappelle que nous payons beaucoup de taxes, les gens payent de l'impôt sur de l'impôt. La TEOM c'est 40% de taxes. La TGAP est une taxe punitive et il faut en avertir les élus, notamment le préfet.

M. GLOMOT répond qu'en effet si la TGAP n'existait pas, on serait beaucoup plus à l'aise financièrement. Il signale que le congrès d'AMORCE se déroule le 23 mars et que l'intégralité de la profession demande soit un moratoire, soit de permettre de réviser la taxation des déchets non traités. On est contraint d'enfourer des déchets qui ne sont pas recyclables. Peut-être serait-il possible de taxer les producteurs ?

Un élu souhaite revenir sur la taxe incitative, et son mécanisme. Il demande s'il s'agit bien d'une taxe incitative et pas d'une redevance ?

M. le Président répond que cela ne sera pas une redevance. Il précise que trois camions sont équipés d'un système qui permet de comptabiliser le nombre de fois où une poubelle est vidée.

Ce dispositif va nous permettre, dans un premier temps de nous familiariser avec celui-ci pour ensuite être déployé et changer notre mode de facturation.

La répartition de la taxe pourrait se faire ainsi : la part fixe serait de 85 %, il reste 15% de part variable. Il faudra, avec l'aide d'un cabinet spécialisé trouver la bonne formule, sans discrimination et qui avantagera ceux qui trient.

Un élu demande si le SICTOM fait des actions dans les écoles ?

Le Président répond par l'affirmative, et ajoute qu'il y a des cantines qui sont équipées de composteurs.

On va se pencher cette année sur la récupération des parties fermentescibles, qui sont importantes dans la restauration collective.

Un élu demande ce qu'il se passera les années prochaines si le résultat de 2022 est déficitaire ?

Le Président répond qu'il propose d'utiliser qu'une partie du report de l'année dernière afin de garder un « matelas de sécurité ».

M. GLOMOT intervient et pense que l'avenir est dans les camions électriques car ceux-ci reviennent moins cher en 7 ans d'utilisation.

Un élu prend la parole et explique que le coût du carburant se répercute aussi sur les utilisateurs, et émet l'hypothèse qu'ils ne viendront plus en déchetterie. Alors la baisse de 2.5% du tonnage ne serait pas effective.

Un élu rétorque qu'avec la baisse du pouvoir d'achat, il n'y aura peut-être plu rien à mettre dans les poubelles.

Un élu demande à quoi correspond le compte 6238 de 5000 € : gobelets réutilisables pour les associations ?

M. BOROWIAK répond que ce sont les associations qui commandent ces gobelets pour leurs manifestations et que le SICTOM participe financièrement à celles-ci.

L'élu questionne également sur les frais de missions des élus et l'indemnité des maires et conseillers ainsi que sur le compte 6455 ?

M. Le Président répond que ce sont des frais de déplacements lorsque par exemple, il se déplace pour le congrès AMORCE. L'indemnité des maires cela concerne le Président et les vices-Présidents, c'est le logiciel qui est notifié ainsi.

M. BOROWIAK intervient et indique que le compte 6455 concerne l'assurance de SOFAXIS, notre assurance statutaire.

Un élu demande si le SICTOM a tenu compte du coût d'entretien de camions électriques ?

M. Le Président répond par l'affirmative et ajoute que l'on pourrait amortir ces camions sur 8 ans au lieu de 7 ans.

Un élu demande quels seraient les camions concernés par l'hydrogène ?

Le Président répond qu'il y a un point spécifique à ce sujet dans l'ordre du jour qui va être abordé après.

3/ Autorisation du président à signer l'avenant du contrat de reprise des cartons par le groupe EPR :

Le Président indique que cet avenant est demandé et signé chaque année. Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le président a signé l'avenant EPR.

4/Constitution d'un groupement de commande relatif au lancement, l'exécution et le suivi d'une prestation d'étude stratégique de la motorisation des flottes de véhicules :

Le président détaille les 4 options que nous avons concernant les véhicules (camions, voitures, tracteurs...) : soit ce sont des diesels, soit de l'électrique, soit gaz ou bien de l'hydrogène.

Pour l'instant les camions à hydrogène sont en fait des camions électriques dans lesquels la batterie est remplacée par une pile à combustible qui fournit de l'électricité à partir de l'hydrogène.

Montluçon Communauté qui représente 21 communes, l'hôpital de Montluçon, l'Office de l'Habitat et le SICTOM souhaitent effectuer une étude sur l'ensemble de la flotte. Celle-ci permettrait de mettre en évidence les véhicules les mieux adaptés en fonction de leur utilisation.

Cette étude qui se fera en 2022, nous permettra de prendre les décisions d'orientation pour 2023 suivant les résultats de celle-ci. Elle a un cout pour le SICTOM de 5000€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'étude.

5/ Tableau des effectifs :

Mme LESPIAUCQ intervient en expliquant qu'il y a une mise à jour du tableau des effectifs pour donner suite au recrutement d'un agent et le départ d'un autre.

M. DENIZOT trouve qu'il y a beaucoup d'agents en catégorie C et le déplore.

M. BOROWIAK explique que pour passer en catégorie B, il faut passer un examen puis en CAP au Centre de Gestion qui applique la règle des quotas. Ce n'est donc pas le SICTOM qui décide.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité approuve le tableau des effectifs.

6/ Délibération concernant le remboursement des frais du Président :

Le Président explique que cette délibération porte sur la régularisation du remboursement des frais du Président, sur présentation d'une facture. Le Président propose d'étendre cette délibération aux frais de déplacements des vice-présidents sauf si la règlementation l'interdit. Ceux-ci sont aussi amenés à se déplacer au sein de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité approuve la délibération concernant le remboursement des frais du Président.

7/ Délibération concernant les changements de grade pour l'année 2022 :

Le Président expose la délibération concernant les changements de grade qui vont intervenir dans l'année.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité approuve la délibération concernant le changement de grade pour l'année 2022.

Le comité n'ayant pas de questions supplémentaires, Le Président clos cette Assemblée Générale à 19h40.